



Méthodologie

En vertu de l'appartenance des membres fondateurs à la région et conformément aux objectifs établis, et qui lui sont assignés pour observer l'état des droits et des libertés dans la région sahélo-saharienne, en tant que mécanisme combinant le monitoring sur terrain et la réflexion basée sur les recherches et les études liées à la paix, à la démocratie et aux questions relatives droits de l'homme; l'OSPDH présente, son rapport du suivi mi-chemin du troisième cycle soumis au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel, relatif à la situation des droits de l'homme en Algérie, à la lumière des recommandations formulées en mai 2017.

L'adoption d'une méthodologie pour la préparation du présent rapport n'a pas été simple, d'autant plus que l'État algérien ne faisait pas partie des États qui ont volontairement soumis au HCDH ; des rapports de mi-parcours sur l'Examen périodique universel. L'Observatoire du Sahara (OSPDH) a soumis ses observations et ses recommandations à l'Algérie, lors de la discussion de son rapport national sur la situation des droits de l'homme lors du troisième cycle, devant le Mécanisme d'examen périodique universel en tant que Coordinateur de la coalition des ONG lors de la session du 27 mai 2017.

Ainsi, dans l'objectif de poursuivre le travail entamé, l'observatoire du Sahara, à suivi de près les récents développements dans les camps de Tindouf au sud-ouest de l'Algérie, où plusieurs violations des droits de l'homme ont été signalées et répertoriées, en se basant notamment sur:

- Les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, les rapports d'ONGs internationales, les organes onusien, à travers, notamment les informations fournies par le groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel sur le pays examiné, disponible sur le site Web du HCDH;

- Les rapports produits par l'Observatoire du Sahara ou par certaines composantes du tissu associatif des droits et libertés dont l'observatoire est membre;
- Les témoignages recueillis par les membres de l'Observatoire, les déclarations et communications de ses correspondants concernant la situation dans les camps de Tindouf, dans la mesure où l'observatoire collabore avec certaines victimes de graves violation des DH,
- certaines communications individuelles, documentant certains événements ou répondant à des commentaires sur certains événements ou des déclarations de victimes ou de leurs familles ;
- les médias et les réseaux sociaux.

Deux ans après le dernier EPU, nous avons été très attentifs de la manière avec laquelle les autorités algériennes ont traité les recommandations formulées en mai 2017, L'Observatoire du Sahara ; à également suivi de près les événements liés directement aux engagements de l'État et aux recommandations formulées à l'Algérie en mai 2017 concernant la situation des droits de l'homme.

De ce fait, l'observatoire à essayé, dans ce rapport, d'évaluer l'étendu de l'avancement concernant les engagements volontaires de l'État et les recommandations finales adoptées lors des travaux de la 36ème session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.